

LA ROCHELLE - SECTEUR SAUVEGARDE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Révision-extension approuvée par arrêté préfectoral du 10 juillet 2015

Note explicative concernant LES RESEAUX D'EAU POTABLE

ANNEXE -B-
Pièce n° 4

Révision - Extension
Novembre 2013

NOTE EXPLICATIVE CONCERNANT LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La commune de La Rochelle est membre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à laquelle appartient la responsabilité de la production de l'eau potable.

La distribution de l'eau potable relève du service de l'eau de La Rochelle.

L'eau potable distribuée à La Rochelle provient principalement de la prise d'eau sur la Charente localisée à « Coulonge-sur-Charente » sur la commune de Saint-Savinien (17).

La ville de La Rochelle continue de compléter cet approvisionnement par ses propres captages qui sont les champs captants suivant :

- Captage de Varaize (situé à Périgny), bassin d'alimentation de 13,6 km².
- Captage de Fraise et Bois Boulard (situé sur les communes d'Anais), bassin d'alimentation de 140 km².
- Captage des Rivières d'Anais (situé sur la commune d'Anais), bassin d'alimentation de 80 km².

Pour tout renseignement relatif à la distribution de l'eau potable et à la production d'eau issue des captages, s'adresser au :

Service de l'eau de la ville de La Rochelle.
1 rue Jean Jaurès
17000 La Rochelle
Tél : 05.46.51.79.90. Fax : 05.46.51.50.63.